

Fixation du stationnement

dans de nombreuses rues, à compter du 2 MAI 2017

En 2015, le service Voirie de la Ville de Vichy a réalisé une étude sur l'ensemble de la ville en vue améliorer les conditions de stationnement pour les rues où celui-ci est encore alterné.

Après avoir fixé le stationnement sur une vingtaine de rues en 2016, la Ville de Vichy a décidé de continuer cette opération en 2017 en concertation avec les comités de quartiers concernés.

L'objectif : gagner des places de stationnement et matérialiser les emplacements, notamment handicapés.

Le choix (pair ou impair) a été déterminé par le nombre de places **et également dans un souci de sécurité** (meilleure visibilité autour des traversées, réduction de la vitesse, espace suffisant pour tourner...).

Les aménagements et les marquages au sol (*barres d'arrêt de stationnement délimitant les zones de parking autorisées et préservant les accès de garage*) ont été réalisés au printemps.



A compter du mardi 2 mai prochain, le stationnement sera donc fixé et matérialisé d'un côté des rues suivantes :

Quartier de France

- Rues d'Aquitaine, de Belfort, de Strasbourg, de Verdun, avenue Eugène Gilbert, avenue Jean-Baptiste Bulot (entre les rues de Normandie et de l'Île de France) => **stationnement fixe côté pair**
- Rues du Bourbonnais, rue Forestier, rue du Maréchal Joffre (entre les rues Givois et Fleury), rue Lafloque, rue Montignac, de Randan, des Trois Sœurs, avenue Jean-Baptiste Bulot (entre le boulevard de La Salle et la rue de Normandie) => **stationnement côté impair**
- Rue des Bleuets => **stationnement interdit**

Quartier Denière Hôpital

- Rues de Châteaudun (entre le boulevard de l'Hôpital et le boulevard Denière), de l'Est, d'Orléans, de Provence (entre le boulevard Denière et la rue de l'Est) => **stationnement côté pair**
- Rues d'Alger (entre le boulevard Denière et la rue de l'Est) et de Provence (entre le boulevard de l'Hôpital et le boulevard Denière) => **stationnement côté impair**

Quartier République Lac d'Allier

- Rue de Lisbonne (entre le boulevard du Sichon et l'avenue Poncet) => **stationnement côté impair**
- Rue de Lisbonne (entre l'avenue Poncet et la rue de Vingré) => **stationnement côté pair**
- Rue de Constantine (entre avenue Poncet et boulevard du Sichon) => **stationnement côté pair**
- Rue de Constantine (entre rues de Vingré et Arras ainsi qu'entre rues du Bel-Air et rue de Reims) => **stationnement côté impair**
- Rue de Constantine (entre rues d'Arras et du Bel-Air ainsi qu'entre rue de Reims et avenue Thermale) => **stationnement côté pair**

Quartier du Vieux Vichy

- Rue Bardiaux => **stationnement côté impair.**

Quartier des Graves

- Rue de Beaulieu => **stationnement côté impair**
- Rue Henriette => **stationnement côté impair**

CONTACTS PRESSE

VILLE DE VICHY - DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Dominique Lagrange 04 70 30 17 02 • d.lagrange@ville-vichy.fr
Marie-Bénédicte Reynard 04 70 30 55 12 • communication@ville-vichy.fr